

# CONVENTION D'OCCUPATION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS DU DOMAINE HORS GARE DE SNCF RESEAU EN VUE DE LEUR EXPLOITATION A DES FINS PUBLICITAIRES

## Annexe 12 - Format d'échange des données informatiques

Chaque équipement publicitaire (existant à la date d'effet de la convention et autorisé) fait l'objet d'une ligne d'un fichier plat au format « csv » avec comme séparateur le POINT-VIRGULE (pas de POINT-VIRGULE en fin de ligne).

### La structure du fichier est la suivante :

1. Le numéro de la convention donnée par SNCF Réseau,
2. Un code d'identification pour chaque équipement publicitaire (existants à la date d'effet de la convention et autorisé) inscrit à l'inventaire (liste de valeur à créer permettant de distinguer les équipements existants des équipements autorisés).

Ce numéro identifiant sera repris dans le plan d'amortissement communiqué à SNCF Réseau par l'occupant.

3. X selon le système de coordonnées géographiques LAMBERT 93 (REEL).
4. Y selon le système de coordonnées géographiques LAMBERT 93 (REEL).
5. Date d'installation de l'équipement publicitaire (DATE, JJ/MM/AAAA).

Pour les équipements déjà présents sur le domaine de SNCF Réseau à la date d'effet de la présente convention, la date d'installation à prendre en compte sera celle de la date d'effet de la convention, à défaut d'obtenir la date réelle de l'installation.

6. Date de retrait définitif des équipements publicitaires (DATE, JJ/MM/AAAA).
7. Code sous-occupant (liste de valeur à créer).